

CERCLE TURGOT

PETIT-DÉJEUNER DÉBAT

Invité : Patrick BERNASCONI

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

« Le CESE face au Nouveau Monde et ses disruptions »

Paris, Maison de la chasse et de la nature

19 Avril 2017

Le président Jean-Louis CHAMBON souhaite la bienvenue et accueille chaleureusement Patrick BERNASCONI en ces termes.

Nous avons le grand plaisir et l'honneur de vous accueillir sous les applaudissements.

Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre promotion au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur de la promotion de Pâques 2017. Y figurent également trois autres récipiendaires de nos amis élevés au rang de chevaliers, Béatrice LÉBOUC, Isabelle JOB-BAZILLE, Michel LELAN.

Vous êtes un entrepreneur, qui dirige une entreprise familiale et avez dirigé la Fédération du Bâtiment. Vous avez également été l'ancien numéro deux MEDEF.

Chacun connaît vos compétences en matière de dialogue social.

Alors, s'agissant du paritarisme et de la question du dialogue social, vous nous direz donc votre perception de l'avenir du modèle français des relations sociales vu sous le prisme du CESE.

Patrick BERNASCONI remercie l'assemblée pour cet accueil et rappelle un discours du Président Jacques CHIRAC qui fait remonter jusqu'à Henri IV l'existence du CESE. Mais c'est en 1946 il est vrai qu'il connaît son entrée dans la Constitution.

A partir de 1956 il est devenu le temple du paritarisme. Avec le CESE on quittait quelque chose de dual pour trouver des alliances et ainsi avancer sur certains sujets.

S'y trouvent représentés outre les artisanats, l'économie sociale et solidaire, le MEDEF, la CGPME, certains syndicats, les scoops et les principales représentations écologiques.

En fait, il s'agit des représentations des corps intermédiaires avec deux jambes si l'on peut dire et la représentation des deux assemblées pour faciliter un bon fonctionnement de la démocratie.

Il s'agit en fait d'un bon « outil » qui, rappelons-le, a été remis en place par le Général de GAULLE après sa suppression sous VICHY.

La présente mandature s'inscrit dans un projet collectif porté avec une volonté importante et telle que le lui permet la loi.

Mais de quoi souffre le CESE ? Sans doute de ne pas être suffisamment connecté avec certains des acteurs

Le CESE se saisit de lui-même de certains sujets. Pour équilibrer, la double saisine entre l'auto-saisine et le nombre de sujets relevant de saisine.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a procédé à un bilan du CESE pour la première fois et nombre de saisines ont été intégrées dans la loi.

Des sujets, tels les travailleurs détachés, traduit ni plus ni moins que les préconisations du CESE.

Nous avons rendu un avis sur la fonction publique, autour des minimas sociaux, etc.

Nous cherchons à « institutionnaliser » le lien ! Toute possibilité de le faire est importante pour nous.

Un autre sujet d'importance, est « l'évaluation des politiques publiques », sans pour autant chercher à faire concurrence à la Cour des Comptes ni au Sénat.

Néanmoins, nous avons la possibilité de dire les choses sur la vie civile et même de les conduire en partenariat avec la Cour des Comptes !

Une voie de passage pour la juridiction (Cour des Comptes) et nous avons pu donner une suite après nous être fait saisir par le Premier Ministre.

Voilà trois sujets d'importances, l'emploi des seniors, les pôles de compétitivités, les addictions.

Mais la légitimité, nous en disposons avant toute parole d'experts.

Nous l'avons aussi fait sur saisine du défenseur des droits (cas de divorces etc.)

Un dernier point en terme d'action : on peut être saisi par pétition citoyenne avec 500 000 signatures. Ce fut le cas du mariage pour tous. Mais nous n'avons pas donné suite.

Nous pouvons aller jusqu'à changer la loi organique sur la base de cette démarche de pétition afin de faire des préconisations avec une méthode appropriée.

Notre champs d'action est conforme à la loi, d'où notre décision d'aller sur les sujets des pétitions citoyennes et celui des politiques publiques.

Le CESE existe dans plus de soixante pays dans le monde. Certains d'entre eux nous demandent de les former pour mettre en place un tel outil de l'expression démocratique afin de mesurer l'acceptabilité d'une réforme, à l'instar des travailleurs détachés.

En fait, c'est un bon endroit pour sortir de l'impasse. Cependant nous avons un problème de moyens !

Nous disposons de l'aide du CESE européen et autres. Cela a créé des liens et contribue au développement économique.

La valorisation au maximum des actions du CESE est notre motivation !

A cet égard, beaucoup d'institutions souhaitent être auditionnées par nous.

Cela est mon propos liminaire !

*
* *
*

Le DÉBAT

Le président Jean-Louis CHAMBON souhaite introduire le débat en faisant référence à son ancienne casquette de la Fédération professionnelle des cadres dirigeants.

Il cite le Danemark où l'on n'est pas dans le paritarisme. Chacun sait que les dirigeants salariés le sont dans le cadre de leurs fonctions.

Mais en France on fait le constat d'une grande anomalie. La Fédération a vu le jour en 1948 et regroupait le secteur agricole.

Elle s'est étendue depuis et concerne une quarantaine de structures et 200 000 salariés aujourd'hui avec une représentation de 10 000 dirigeants salariés.

Je crois qu'il serait utile de les intégrer dans le dialogue social à la française.

- William NAHUM pose la question du recrutement des membres du CESE.

La réponse de Patrick BERNASCONI est que sur les 60 organisations représentées et signifiées par décret, ce sont les organisations elles mêmes qui désignent leurs représentants.

La plupart des organisations ont envoyé des représentants très proches des gouvernants. C'est à titre illustratif le cas de la CFDT qui y a envoyé sa gouvernance à l'exception de Laurent BERGER son Président.

C'est en fait le Premier Ministre qui les nomme après une enquête (casiers judiciaires etc.).

40 personnalités qualifiées sont nommées par le Président de la République.

Il y a cependant des critères de représentativité. Cela pose cependant débat.

Ceci est souvent un sujet de début de mandature.

Nous devons cependant avoir au CESE une réflexion à ce propos, notamment par l'élaboration de critères ad hoc. A ce propos, il y a des marges de progrès.

Nous pensons que l'arbitrage se fera à l'extérieur pour éclairer les pouvoirs publics.

En bref : « améliorons-nous » ! Nous nous y attaquerons une fois réalisée l'élection présidentielle. Il s'agit de faire en sorte que chacun soit bien représenté.

On constate par exemple que les seniors ne sont pas représentés.

Je vous invite Mr Jean-Louis CHAMBON à saisir le Conseil pour y faire entendre votre voix. Venez nous voir !

- Jacques-Henri DAVID dit avoir eu la chance d'y être membre. A l'époque il y avait des membres associés. Comment sont-ils recrutés ?

Patrick BERNASCONI précise qu'en la matière ses initiatives sont limitées. En réalité le processus de nomination est identique à celui des personnalités qualifiées (P Q), mais validé par le Président de la République.

Il y a cependant une différence entre les personnalités qualifiées et les membres associés.

- Le Général Jean-Philippe STER pose deux questions :
La première relève de l'évocation fréquente de l'Allemagne.
La seconde concerne davantage la communication et la politique de communication de CESE.
Souvent à cet égard, il s'agit de sujets polémiques.

Patrick BERNASCONI répond qu'au regard de l'Allemagne, tout le monde veut le dialogue social à l'Allemande.

Il rappelle cependant que l'ADN du CESE est d'abord basé sur l'écoute.

Il y a en France une différence certaine avec l'Allemagne. Chez eux côté ouvriers, il y a un seul grand syndicat, le DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund) qui en regroupe une dizaine d'autres.

Votre question est cependant un vrai sujet. Cela relève un peu de l'histoire de France en matière de représentation syndicale. Mais il est vrai que cela suppose aussi que les organisations syndicales patronales en France soient elles mêmes progressistes !

Le CESE est un lieu où on bâtit des compromis, où on commence à tracer un chemin.

En Allemagne ils ne sont que deux représentations en matière de dialogue social.

En la matière les règles du jeu sont importantes chacun étant si on peut dire dans son pré-carré.

Il ne faut donc pas hésiter comme je le disais à porter à la connaissance du CESE son sujet.

S'agissant de la communication, je tiens à préciser que c'est de 38 millions € de budget dont dispose le CESE à côté des 400 millions € du Sénat et des 700 millions € de l'Assemblée Nationale.

La communication doit se passer dans le cadre de ces 38 millions €.

Une chose est importante : « ré-institutionnaliser » le lieu, et ce n'est pas rien, car cela fait progresser les choses.

Il n'est d'ailleurs pas si simple de supprimer le Conseil.

Certes il n'y en a pas en Allemagne. Mais je souhaite qu'il y en ait un de CESE.

Il s'agirait d'aller sur d'autres sujets que le paritarisme en Allemagne.

- Michel BON dit avoir toujours été frappé par le fait que des experts étaient d'accord sur des sujets, il pense en matière d'emploi, où un récent lauréat du Prix TURGOT, Mr MARTINOT préconisait des recommandations pertinentes.
Pourquoi ne fait-on pas ce que recommandent les experts ?
Comment parvenir à des mesures concrètes ?

Pour Patrick BERNASCONI, cela pourrait en effet être amélioré.

Le fait de vouloir être saisi par un Gouvernement donne toutes les chances d'être repris par la suite.

Il faut absolument garder l'équilibre, entre saisine et auto-saisine. Elle est de 3 mois pour la saisine du Gouvernement et de 2 mois pour l'auto-saisine.

Les avis produits même rapidement sont pris en considération.

Le fait est que la souplesse et la rapidité nous en avons la capacité.

Quand un Gouvernement se réinstalle, il arrive de nouveaux sujets.

A cet égard 2017 est une année de transition.

- Eric BOSCH intervient en ces termes, "vous avez peu de collaborateurs. Il semblerait que votre Secrétaire Général soit lui même élu ?"

En réponse, Patrick BERNASCONI rétorque que la façon de travailler très « fonction publique » est très problématique car elle traduit un frein au progrès notamment en matière de comptabilité (pas d'amortissements possibles etc.).

Bref, tout est fixé ! Et pas de budget au-delà d'un an.

Avec 150 collaborateurs et en dépit de la bonne volonté, les contraintes sont énormes. Il convient néanmoins de faire avec.

Nous avons cependant obtenu une rallonge de 1,5 millions € supplémentaires, à l'unanimité pour le Conseil.

En cela le travail paye !

Mais sans conteste, la question de l'objectif budgétaire est une contrainte.

Il faut cependant croire au Conseil en lui donnant les moyens d'aider l'Etat pour la rédaction des lois.

- Le président Jean-Louis CHAMBON évoque les anciennes relations du Cercle TURGOT avec Henri MALOSSE, l'ancien Président du Comité Economique et Social Européen.

Patrick BERNASCONI informe l'assemblée que tous les liens ont été cassés avec les anciens partenaires et il convient de recréer des passerelles.

Le CESE a des liens avec les CESERS qui dépendent des Régions.

Il est important de mettre en place ces passerelles, ce que nous faisons avec le Défenseur des droits, la Cours des Comptes ...

Il est impératif en France que l'on arrête d'être enkystés dans ses chapelles.

- Le Général François VAQUIER souhaite intervenir, d'abord pour porter un témoignage et en évoquer les déclinaisons en Régions.
Il rappelle à cette occasion l'action en ce sens de Madame Michelle ALLIOT-MARIE ancienne Ministre de la Défense.
Douze ans après, ses initiatives perdurent au rang desquelles la MIRVOG pour la reconversion des officiers Généraux dans leurs démarches de retour à la vie civile.

La réponse de Patrick BERNASCONI est que sur certains sujets il y a un droit de suite. Il demande donc une saisine aux nouveaux représentants du gouvernement.

Il rappelle au passage que les CESERS dépendent des régions, mais reconnaît qu'il y a des réticences eu égard à l'absence de liens hiérarchiques ni de pouvoir pour infuser des initiatives.

Il conviendrait de s'adresser directement aux régions pour faire évoluer certaines actions.

Il regrette au demeurant l'absence de base de données.

- Yves-Marie MORAY fait un parallèle entre les deux CESE Européen notamment et précise que les avis du CESE européen sont de très grandes qualité.

Cependant le constat est fait que les médias ne s'y intéressent pas. Pourtant cela éviterait de devoir recommencer les débats chaque fois au point zéro.

Il rappelle en outre que cela concerne 28 millions de personnes au plan européen.

En réponse Patrick BERNASCONI dit que lorsque nous faisons notre rapport, nous tachons de procéder aussi à des passerelles avec la presse. Il cite le journal le Monde, à propos de la parution d'un numéro spécial. Ce fut aussi les cas avec le journal La Croix.

Il est vrai que les sujets traitent souvent de problématiques de société qui dépassent le seul cadre de la France.

*
* *

Pour clore cet échange, le Président Jean-Louis CHAMBON, renouvelle ses remerciements et note que chacun devrait être fier d'appartenir au CESE.

Il remet à Patrick BERNASCONI le dernier ouvrage du Cercle TURGOT « Intérêt général et marché La nouvelle donne » sous la conduite de Claude REVEL ainsi que le dernier ouvrage de Denis Molho " Mettre en place efficacement le contrôle de gestion dans une PME ».

Il l'informe en outre d'une tradition bien ancrée au Cercle TURGOT qui consiste lors du passage d'un conférencier brillant de le recevoir comme membre d'honneur s'il l'accepte.

Le président Patrick BERNASCONI dit accepter cette proposition avec joie et plaisir.

Il se voit en conséquence remettre le diplôme de membre d'honneur sous les applaudissements.

Pour finir, reprend Patrick BERNASCONI « je vous invite parallèlement à être des ambassadeurs du CESE ».